

Vienne

Maison médicale de garde : des changements

Par **Le Dauphiné Libéré** - Hier à 18:56

Les conditions d'accès de la maison médicale de garde de Vienne changent. Située au sein de l'hôpital Lucien-Hussel, avec un accès par l'entrée principale, elle est ouverte tous les soirs de 20 h à 23 h, le samedi de 14 h à 18 h et de 20 h à 23 h, le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et de 20 h à 23 heures. Les habitants des communes suivantes sont acceptés : Chalon, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Les Côtes-d'Arey, Cour-et-Buis, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Moidieu-Détourbe, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Saint-Sorlin-de-Vienne, Serpaize, Seyssuel, Vernioz, Vienne, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Saint-Romain-en-Gal. Avant de se rendre à la maison médicale de garde, il faut appeler le 15. Un médecin régulateur confirmera ou pas la nécessité d'une consultation. Le numéro de dossier sera demandé.